

RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 JUIN 2009

Étaient présents : Mesdames, Messieurs Daniel CHRISTEL, Elisabeth LÊ-GERMAIN, Joël MICHAUD, Jean BEAUVICHE, Thomas LAGRANGE, Gilbert BENAS, Odile DALIA, Éric DAVANTURE, Sylvie DELFORGE, Patricia MICHELIN, Willy MINIAU,

Etaient représentés : Messieurs Jean DUPARD par Eric DAVANTURE, Richard DRILLIEN par Thomas LAGRANGE. Excusée : Mme Valérie PONSOT.

Secrétaire de séance élue : Sylvie DELFORGE.

1. : Choix d'un emplacement pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie :

Exposé de Monsieur le Maire :

Suite au désengagement de TDF, la Société SFR a sollicité la commune pour une nouvelle implantation d'antenne à Saint Désert en lieu et place de la précédente.

La municipalité, en concertation avec les représentants du SYDESL, propose l'installation de ce nouveau relais sur le site de l'ancienne carrière situé « Chaume Meunière » parcelle n° 1267 section D sur une surface de 50 m² environ. Cet emplacement est destiné à accueillir des installations de télécommunications, un pylône d'une hauteur de 35 m et un local technique.

La location du terrain par la société SFR s'élèverait à 2 000 €/an formalisée par une convention sur une durée de 12 années, reconductible et révisable ensuite tous les cinq ans.

Les plans et les données techniques n'étant pas encore définitifs, le projet de convention sera présenté au prochain Conseil Municipal.

Après délibéré le Conseil Municipal à 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention, accepte l'implantation d'un Relais de radiotéléphonie SFR sur la parcelle située «Chaume Meunière» section D N° 1267 sur une emprise de 50 m² environ, dit que cette implantation est conditionnée à la signature d'une convention avec la Société SFR à valider par le Conseil Municipal.

2. Avenant n°3 – Opération Cœur de Village Plus - Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie et du bâtiment en retour de la cure :

Exposé de Monsieur le Maire :

Dans le cadre de l'opération Cœur de Village Plus le marché de réhabilitation des bâtiments de l'ancienne mairie et du retour de la Cure a été finalisé pour un coût global de 286 159,81 € HT majoré d'une plus value de 13 138 € HT par avenant n°1 approuvé le 26 février 2009 pour des travaux de couverture et charpente et d'une plus value de 7 350 € HT approuvé le 25 mars 2009 par avenant n°2 pour des travaux de reprise de gros-œuvre.

Des travaux supplémentaires sont également à envisager pour le lot n° 6 chauffages-sanitaires. Il s'agit de remplacer le tubage de la cheminée de la cure pour un montant estimé à 1 016 € HT d'une part, de remplacer les radiateurs panneaux acier par des sèche-serviettes eau chaude dans les 2 salles de bains de la cure pour un montant de 226 € HT d'autre part. Soit une plus value totale de 1 242 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les modifications envisagées pour les travaux de chauffage du lot n°6 dans le bâtiment de la Cure pour l'opération Réhabilitation des bâtiments de l'ancienne mairie et du retour de la Cure dans le cadre de l'opération Cœur de Village Plus, accepte le montant des travaux chiffré à 45 323 € HT au lieu de 44 081 € HT, soit une plus value de 1 242 €, autorise et charge Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

3. Choix d'un bureau d'études pour la révision du PLU :

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibération du 30 juin 2008, la municipalité a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Les services de l'État sont associés à cette démarche, et la commission d'appel d'offres a examiné, avec les représentants de la DDE, les dossiers de candidatures pour la réalisation des études nécessaires à la révision du PLU.

Elle propose de retenir l'atelier d'urbanisme **Conseil Développement Habitat Urbanisme** pour un montant HT s'élevant à 18 770,00 €

Après délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de confier la réalisation des études nécessaires à la révision du PLU au bureau d'études **Conseil Développement Habitat Urbanisme** – 11 rue Georges Pargeas – 10000 TROYES, accepte le coût de réalisation de ces études pour un montant de 18 770,00 € HT, autorise et charge Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4. Fixation tarif location logement salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été adressée en mairie pour la location du logement de la salle des fêtes vacant depuis janvier 2009.

Il propose de fixer le montant de loyer pour ce logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe à 250 € mensuel le loyer du logement de la salle des fêtes à compter du 1^{er} juillet 2009, dit que ce montant sera révisé chaque année au 1^{er} juillet selon l'indice IRL du 4^{ème} trimestre de l'année précédente, autorise et charge Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

5. Création d'un Centre de loisirs :

Madame LÊ-GERMAIN, première adjointe, propose au Conseil Municipal de créer un Centre de loisirs municipal dans les locaux de l'école maternelle.

Celui-ci fonctionnerait pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Ce centre pourrait accueillir les enfants de 6 à 14 ans sur une amplitude horaire de 8h30 à 18h00, par journée ou demi-journée avec ou sans repas. Son fonctionnement serait basé sur un projet pédagogique et éducatif.

Après délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité : décide l'ouverture d'un centre de loisirs communal à Saint-Désert, accepte les règles de fonctionnement et le projet éducatif proposés, sollicite l'agrément du Centre de Loisirs de Saint Désert auprès de Mr le Directeur Départemental Jeunesse et Sports, autorise et charge Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

6. Fixation des tarifs du Centre de loisirs :

Exposé de Madame LÊ-GERMAIN, première adjointe:

Par délibération du 3 juin 2009 le Conseil Municipal a accepté l'ouverture d'un Centre loisirs communal dans les locaux de l'école maternelle pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation financière des familles pour l'année 2009 – 2010 (du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants pour le Centre de loisirs pour l'année 2009-2010

1. Enfants scolarisés à Saint-Désert ou résidant à Saint-Désert ou à Rosey
 - 5 € la demi-journée
 - 9 € la journée
 - tarif cantine pour le repas (3,68 € actuellement)

2. Enfants extérieurs :
 - 8.50 € la demi-journée
 - 12.50 € la journée
 - tarif cantine pour le repas (3,68 € actuellement).

7. Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de population 2010 :

Exposé de Monsieur le Maire :

Du 21 janvier au 20 février 2010 aura lieu le recensement de la population communale.

La Direction Régionale de l'INSEE sollicite la désignation d'un coordonnateur communal pour encadrer l'enquête.

Cette personne sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Ses missions consisteront en particulier à encadrer les agents recenseurs d'une part, à préparer en amont et suivre en continu la collecte d'informations d'autre part.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Jean BEAUVICHE en tant que coordonnateur communal pour l'enquête de recensement de population 2010.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Projet de création d'une Agence Technique Départementale de Saône et Loire :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'une Agence Technique Départementale de Saône et Loire proposé par le Conseil Général. Dans l'immédiat, le projet d'adhésion est mis en attente.

2. Information réunion viticulteurs signalétique et travaux :

Suite à la réunion des viticulteurs, Monsieur Éric DAVANTURE propose au Conseil Municipal la mise en place de panneaux signalétiques indiquant les différents domaines viticoles de la commune, la pose d'un panneau d'information à l'entrée du village et l'installation d'une vitrine présentant les produits viticoles dans le hall de la mairie.

3. Panneau signalétique village de ROSEY :

Madame Nicole LEFEUVRE demande la possibilité d'indiquer la direction du village de ROSEY par un panneau signalétique vers la place Romaine.

4. Numérotation des habitations du village :

Suite à plusieurs demandes, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la numérotation des habitations du village est en cours, Monsieur Richard DRILLEN étant chargé de l'avancée de ce dossier.

5. Fête des Associations :

Monsieur Le Maire rappelle que l'organisation de la journée des Associations du samedi 13 juin après-midi est à l'initiative de la Municipalité avec la collaboration des associations locales. La gymnastique volontaire s'occupera cette année de la buvette.